

Présidents

Dr Sylvia JOMAA

Médecin, Centre hospitalier Nord-Mayenne

Dr Valéry GAUTIER

Médecin, Centre hospitalier de Laval

Modératrices

Mme Véronique BOURBAN

Cadre supérieure de santé, Centre hospitalier de Laval

Mme Sylvie LETENDRE

Directrice des soins, Centre hospitalier de Laval

Intervenants

Dr Anne-Marie BECHU

Médecin, Centre hospitalier de Laval

Mme Marine FAVAUD

Équipe Brothier

Dr Mathieu HAZERA

Médecin, Centre hospitalier de Laval

Mme Frédérique JULLIOT

Infirmière stomathérapeute, Centre hospitalier de Laval

Mme Nassima OUKKAL

Équipe Brothier

Dr Fleur PLUMEREAU

Chirurgien, Centre hospitalier de Laval

Dr Serge ROUCHET

Chirurgien, Polyclinique du Maine Laval

M. Sébastien TREGUENARD

Directeur Général, Centre hospitalier de Laval

LES RENCONTRES SCIENTIFIQUES CICATRISATION

2^e RÉUNION D'ÉCHANGES SUR LA PRISE EN CHARGE DES PLAIES

Sous la présidence
du **Dr Valéry GAUTIER**
et du **Dr Sylvia JOMAA**



Crédits photo : CH Laval

LAVAL

Mardi 4 avril 2023
de 13h30 à 17h00

CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL

Salle des Fêtes
33 rue du Haut Rocher
53000 LAVAL

Pour toute demande d'information :

@ info@rencontres-cicatrision.com ou ☎ 06 67 70 68 70



2^e RÉUNION D'ÉCHANGES SUR LA PRISE EN CHARGE DES PLAIES

Présidents :
Dr V. GAUTIER et Dr S. JOMAA

PROGRAMME

Mardi 4 avril 2023 – LAVAL

13h00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

13h30 INTRODUCTION
S. Treguenard, S. Jomaa, V. Gautier, M. Favaud

Modératrices : S. Letendre, V. Bourban

13h45 PRISE EN CHARGE DES PLAIES EN HDJ
S. Jomaa

14h05 COMPLICATIONS DE STOMIE
F. Julliot

14h25 PRISE EN CHARGE DES PLAIES DANS UN CONTEXTE PALLIATIF
A.-M. Bechu

14h45 PLAIES, EXSUDAT ET TRAITEMENTS
N. Oukkal

15h05 DISCUSSION

15h20 PAUSE

La participation à cette rencontre est gratuite.
Inscrivez-vous sur :

 <http://rencontres-cicatrisation.com/5323b/>

 ou en scannant
ce QR code :



Les professionnels de santé (PDS) inscrits après le 20/03/2023
ne pourront pas bénéficier de la collation.

La loi d'encadrement des avantages (décret n°2020-730) oblige
à déclarer les PDS aux instances ordinales au plus tard 8 jours
ouvrables avant l'octroi d'un avantage

15h50 PRISE EN CHARGE DES PLAIES D'ORIGINE VASCULAIRE
S. Rouchet

16h10 PRISE EN CHARGE DU MAL PREFORANT PLANTAIRE
M. Hazera

16h30 LA GANGRÈNE DE FOURNIER
F. Plumereau

16h50 DISCUSSION

17h00 CONCLUSION
V. Gautier, S. Jomaa